

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/111

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention aident les collectivités à répondre aux exigences réglementaires dans le domaine de l'eau, du traitement des eaux usées et de l'élimination des déchets d'épuration ainsi que dans le domaine de la gestion des cours d'eau et du canal de la Bruche.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	9 678 996,84 €
	TOTAL	9 678 996,84 €

2321 – Alimentation en eau potable et assainissement

Crédits proposés pour le BP 2013 : 8 086 600 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 7 614 000 €

Les propositions d'inscription les plus significatives sont les suivantes : Pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et pour la sécurisation de l'assainissement, les crédits proposés s'élèvent à 7 514 600 €, en augmentation de 514 600 € par rapport à 2012; en effet, l'ensemble des subventions étant gérées en AP/CP pour la troisième année consécutive, les crédits de paiements pour les engagements de 2011 et 2012 se superposent à ceux des nouveaux engagements pour 2013. Il s'agit de travaux d'extension ou d'amélioration de réseaux, de construction des collecteurs de transfert de la pollution, des bassins de dépollution et de construction ou de mise à niveau de stations d'épuration, de sécurisation de la qualité de l'eau potable. Ces travaux correspondent aux programmes annexés aux différents contrats pluriannuels d'eau et d'assainissement signés par le département, conjointement avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et les maîtres d'ouvrage concernés. Il est proposé également de permettre aux maîtres d'ouvrages de conserver le bénéfice de l'aide telle que formalisée dans les contrats, lorsque des travaux programmés en 2011 ou 2012 sont reportés en 2013.

Dans le cadre de la réforme de la politique de l'eau, le Parc départemental d'Erstein assurera des prestations d'inspection des réseaux et de collecte des données pour le compte du département, qui seront financées à hauteur de 300 000 €, et le service assurera un observatoire de la qualité de l'eau grâce à une enveloppe de 260 000 €.

2322 – Rivières

Crédits proposés pour le BP 2013 : 1 592 396,84 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 664 000 €

Réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, les études du Réseau d'Intérêt Départemental d'observation de la qualité des cours d'eau bas-rhinois (RID) ainsi que celles pour l'élaboration des SAGE du Giessen et de la Moder sont programmées pour 2013 pour un montant de 200 000 €.

Les crédits prévus pour financer les programmes de travaux d'aménagement, de restauration, d'études et d'entretien des cours d'eau engagés localement par les collectivités maîtres d'ouvrages dans le cadre des divers SAGE et SAGEECE, validés ou en cours d'exécution, sont gérés en AP/CP, ce qui permet d'inscrire uniquement le montant des crédits nécessaires aux paiements sur l'exercice 2013 soit 545 000 €. Un montant de 40 000 € est consacré aux aides pour les associations.

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, une dotation de 300 396,84 € est proposée afin de poursuivre en 2013 la politique de lutte contre les coulées de boue.

Compte tenu du transfert du canal de la Bruche de l'Etat vers le département, intervenu à effet du 1^{er} janvier 2008, l'engagement sous maîtrise d'ouvrage départementale de travaux de restauration et d'entretien de cette voie d'eau est prévu pour un montant de 503 000 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2321	Alimentation en eau potable et assainissement	7 614 000,00 €	8 086 600,00 €
2322	Rivières	1 664 000,00 €	1 592 396,84 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'agriculture et de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013

- décide de maintenir le bénéfice de l'aide selon les conditions précisées dans les contrats pluriannuels en eau potable et en assainissement pour les collectivités qui sollicitent le report des tranches de travaux programmées initialement en 2011 ou 2012 sur 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL